



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général de la défense  
et de la sécurité nationale**

Agence nationale de la sécurité des  
systèmes d'information

**Le Directeur général**

Paris, le <sup>28</sup> MAI 2024  
N° 975 /ANSSI/SDE

**DECISION DE QUALIFICATION D'UN PRODUIT**  
**AU NIVEAU ELEMENTAIRE**

**GTAP-CU-8P**  
**VERSION 1.0**

**GATEWATCHER**

RCS 810 505 248

75, boulevard Haussmann

75008 Paris

France

Le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information,

Vu le décret n° 2015-350 du 27 mars 2015 relatif à la qualification des produits de sécurité et des prestataires de service de confiance pour les besoins de la sécurité nationale ;

Vu le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « agence nationale de la sécurité des systèmes d'information », notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret du 4 janvier 2023 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information – M. STRUBEL (Vincent) ;

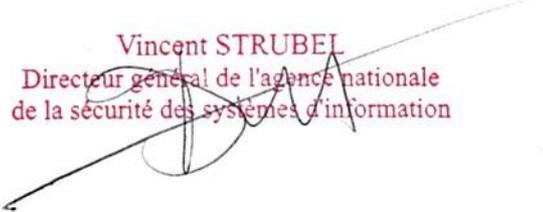
Vu le processus de qualification d'un produit, version en vigueur ;

Vu le dossier de demande de qualification déposé par GATEWATCHER,

Décide :

- Art. 1<sup>er</sup> – Le produit fourni par la société GATEWATCHER portant le nom « GTAP-CU-8P » en version 1.0 respecte les règles fixées par le décret n° 2015-350 du 27 mars 2015 et est qualifié au niveau élémentaire sous réserve du respect des conditions et limites d'utilisation énoncées en annexe.
- Art. 2 – Le maintien de cette décision est conditionné au respect des règles relatives au suivi de la qualification établies dans le processus de qualification d'un produit.
- Art. 3 – La présente décision est valable pour une durée de 3 ans

Vincent STRUBEL  
Directeur général de l'agence nationale  
de la sécurité des systèmes d'information



## Annexe

### Conditions et limite de la qualification.

#### Références

- [1]. GATEWATCHER GTAPs Cuivres 8 ports - Cible de sécurité IT8 du 30/04/2024.

#### Conditions

La décision de qualification est valide sous réserve du respect des conditions énoncées ci-après.

Lors de la mise en œuvre du produit, l'autorité d'emploi doit s'assurer que :

- C1. En phase de production, le TAP est installé dans un environnement sécurisé dont l'accès est limité aux personnels habilités avec un processus adapté de surveillance.
- C2. La procédure de vérification d'intégrité du TAP détaillé dans le guide d'installation disponible sur demande à l'éditeur ou sur <https://docs.gatewatcher.com/> est respectée. Seul l'éditeur peut vérifier l'intégrité du TAP. En attendant sa réponse, l'équipement est stocké dans un endroit sécurisé accessible aux seules personnes habilitées.
- C3. L'installation du TAP s'effectue en suivant strictement les guides d'installation et d'utilisation disponible sur demande à l'éditeur ou sur <https://docs.gatewatcher.com/>.
- C4. L'alimentation électrique est correctement fournie par le local informatique dans lequel le TAP cuivre est installé.

#### Limite

- L1. Seules les fonctions identifiées dans le document [1] sont couvertes par la présente décision de qualification.